




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2022-355**

**Séance publique du**

**14 octobre 2022**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221014- lmc1226573-DE-1-1
Date de signature : 19/10/2022
Date de réception : mercredi 19 octobre 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DELEGATION  
FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE**

Le 14 octobre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07/10/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Béatrice BENDELE à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Kayané BIANCO, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Marc FERAUD à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Amandine JANER, Monsieur Alain PARRA, Madame Françoise TERME.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Madame Perrine MEGGIATO donne lecture du rapport ci-joint.





D.G.A.S Ressources  
Direction Evaluation et Contrôle de  
gestion

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Perrine MEGGIATO

**Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE**

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DELEGATION FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE - Décision du Conseil

Mes Chers collègues,

La Ville apporte son soutien, aux associations qui en font la demande, via des subventions destinées à couvrir une partie de leurs frais de fonctionnement, ou à encourager des opérations ponctuelles de la vie associative.

L'association « Thangost » participe, avec différents équipements de la Ville (tels que le Conservatoire à Rayonnement Régional) et d'autres acteurs locaux, à différentes animations au sein du village de Puyricard accessible gratuitement (concert, festival...). L'objectif est de permettre un accès à des événements culturels et, d'autre part, de mettre en valeur le patrimoine local.

Par ailleurs l'association « Photocontact » qui participe notamment à la promotion des photographes aixois et organise des expositions photo au sein du village de Puyricard, a sollicité une aide pour le renouvellement du matériel technique.

Vu l'intérêt communal de soutenir et d'encourager les initiatives associatives qui contribuent à animer la vie locale du village de Puyricard et suite aux validations techniques du 27 septembre, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**-ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle pour un montant de **1 500 €** à

association « THANGOST » pour le projet exposé ci-dessus,

**-ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement pour un montant de **500 €** à association « PHOTOCONTACT »,

**-DIRE** que la dépense de 1 500 € en résultant sera imputée à la rubrique 025-6574-920 /1098 qui présente les disponibilités suffisantes,

**-DIRE** que la dépense de 500 € en résultant sera imputée à la rubrique 025-6574-920 /1531 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2022-355 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA  
DELEGATION FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE -

Présents et représentés	: 52
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

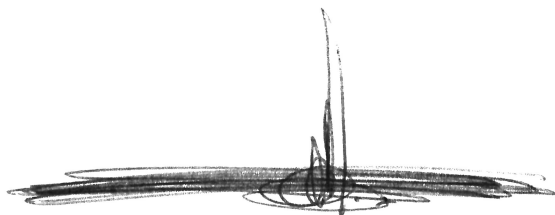
N'ont pas pris part au vote

NEANT


Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 19 octobre 2022  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»